



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL
26 FEVRIER 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le 26 février, à vingt heures trente, le conseil municipal légalement convoqué par M. Jérôme BÉGASSE, Maire, s'est réuni salle des Halles, en séance publique.

20 présent(e)s : M. Jérôme BÉGASSE, M. Frédéric SALAUN, Mme Cécile BREGEON, M. Yves LE ROUX, M. Vincent BONNISSEAU, Mme Pascale MACOURS, M. Florent BASLÉ, Mme Catherine LEBON, M. Pierre AVENET, M. Franck JOURDAN, M. William POMMIER, Mme Florence STABLO, M. Jean-Michel GUÉNIOT, Mme Séverine BUFFERAND, Mme Fabienne MONTEBAULT, M. Samuel TRAVERS, Mme Cécile MARCHAND, M. Sylvain NEVEU, Mme Leslie SALIOT, M. Oliver SCHREIBER formant la majorité des membres en exercice.

6 Excusé(e)s : Mme Jacqueline LE QUÉRÉ ayant donné pouvoir à Mme Catherine LEBON, Mme Morgane JÉZÉGOU ayant donné pouvoir à Mme Pascale MACOURS, Mme Katell SEVIN-RENAULT ayant donné pouvoir à Mme Cécile BREGEON, M. Guillaume HUBERT ayant donné pouvoir à Mme Cécile MARCHAND, M. Grégory FONTENEAU ayant donné pouvoir à M. Samuel TRAVERS, Mme Laura ESNAULT ayant donné pouvoir à Mme Leslie SALIOT.

1 absent(e) : Mme Maëlle EVARD

Secrétaires de séance : Mme Franck JOURDAN et M. Sylvain NEVEU

Date de convocation : le 13 février 2024

Nombre de conseillers en exercice : 27

2024_02_26_23

Nomenclature : 7.9

Approbation du rapport d'activité 2022 de la Société Publique Locale de Construction Publique d'Ille et Vilaine
Rapporteur : M. Yves LE ROUX

Dans le cadre de la loi n° 2022-217 du 21 février 2022 et en application du décret du 4 novembre 2022, les élus mandataires au sein du conseil d'administration doivent présenter un rapport à leur collectivité délibérante les informant notamment de la situation économique, financière et juridique des SPL dans lesquels elles siègent au conseil d'administration et/ou de l'Assemblée Spéciale.

Par délibération n°2022-07-11-04 en date du 11 juillet 2022, le conseil municipal valide l'entrée de Saint-Aubin-du-Cormier au capital de la SPL de Construction Publique d'Ille et Vilaine et autorise l'acquisition auprès du Département d'Ille-et-Vilaine, vendeur, de 250 actions à 10 € soit un montant de 2 500 €. Le conseil municipal a procédé à la désignation de M. Yves LE ROUX comme représentant au sein de l'assemblée spéciale de cette société pouvant siéger au conseil d'administration et de l'assemblée générale.

La commune de Saint-Aubin-du Cormier est entrée au capital de la SPL Construction Publique d'Ille et Vilaine en 2022.

Vu la loi du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale dite loi 3DS,
Vu le décret du 4 novembre 2022 applicable à compter du 1^{er} janvier 2023,
Vu l'article L1524-5 du code général des collectivités territoriales,
Vu le rapport de gestion et de gouvernance présenté à l'assemblée départementale le 28 septembre 2023,
Vu le rapport présenté au Conseil municipal,



Le conseil municipal :

- prend acte du rapport d'activité 2022 de la SPL Construction Publique d'Ille et Vilaine qui lui a été présenté.

Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus.

Pour extrait conforme.

Le Maire : Jérôme BÉGASSE.

